

SOULTZ, le 5 décembre 2024



ARRETE N° 101 DU 5 DECEMBRE 2024
Concernant la réglementation provisoire de la circulation
pendant la durée des travaux

LE MAIRE DE LA VILLE DE SOULTZ, Haut-Rhin

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2542-1 suivants ;

Vu le code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation routière,

Considérant les travaux de sécurisation des arbres sur la Montée des Malgré-Nous, à Soultz – travaux effectués par la Sté ONF VEGETIS d'Haguenau

ARRETE

ARTICLE 1 :

A partir du jeudi 12 décembre 2024 et pendant toute la durée des travaux (durée approximative 5 jours), la circulation sera interdite, sauf riverains, Montée des Malgré-Nous, à partir du Mémorial Rote Rain jusqu'à la Croix Zimmermann. (la route du Col Amic est déjà fermée à partir de la Croix Zimmermann jusqu'à la Ferme du Kohlschlag – arrêté n°98 du 27 novembre 2024)

ARTICLE 2 :

Les panneaux réglementaires seront mis en place par les entreprises chargées des travaux, pour permettre l'application du présent arrêté et les usagers auront à se conformer à la signalisation en place.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire de la Ville de Soultz, M. le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de SOULTZ, ainsi que tous les agents des services concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marcello ROTOLO, Maire :